

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP

AMSD'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique à la demande de SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 194 de Pont-et-Marais sur la ligne SNCF 325000 reliant Epinay-Villetaneuse à Le Tréport-Mers

SNCF RESEAU – INFRAPOLE HAUTE PICARDIE

Il est procédé du lundi 28 février 2022 à 14 heures au mardi 15 mars 2022 inclus à 17 heures, soit pour une durée de 16 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur la suppression du passage à niveau (PN) 194 de Pont-et-Marais sur la ligne SNCF 325000 reliant Epinay-Villetaneuse à Le Tréport-Mers.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Pont-et-Marais.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés à la mairie de Pont-et-Marais pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de son ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie de Pont-et-Marais
aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour l'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur la suppression du passage à niveau (PN) 194 de Pont-et-Marais sur la ligne SNCF 325000 reliant Epinay-Villetaneuse à Le Tréport-Mers ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Monsieur Alain BOGAERT, commandant de police à la retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Pont-et-Marais, aux jours et heures suivants :

lundi 28/02/2022 de 14h à 17h
vendredi 11/03/2022 de 14h à 17h
mardi 15/03/2022 de 14h à 17h

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Pont-et-Marais.

- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Pont-et-Marais.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de SNCF Réseau – INFRAPOLE HAUTE PICARDIE en contactant M.LEGRAND au 07 78 34 05 54

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.